

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	11

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

GAILLOT Philippe	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte			
IMMER Alain	OGER Isabelle	VEIRA Christophe			
MENEGHIN Gaël	REUTER Olivier	WALLERICH Alain			
SMEC Jean	THILL Céline				
LISTE DES ABSENTS EXCUSES :					
GUINDT Philippe	donne procuration à VIERIRA Christophe				
DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à MENEGHIN Gaël				

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 – 769 ERA (Enfouissements Réseaux Aériens), VIC (Voix d'Intérêt Communales) : décision pour 2024

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été traité lors du Conseil communal du 13 octobre 2023, et figure au compte rendu, au point 16.

Comme demandé par le Conseil du 13 octobre un chiffrage a été demandé à la CCCE pour un enfouissement des réseaux aériens (ERA) et réfection de la voirie (VIC) sur un tronçon de la rue du Moulin allant du pont au-dessus de l'Altbach jusqu'au stop du carrefour avec la rue du Luxembourg.

Monsieur le Maire présente au Conseil le montant estimatif prévisionnel établi et remis par la CCCE en date du 26 octobre 2023 et qui s'élève à un montant de 542 400 € TTC (y compris 5% d'imprévus sur le montant HT des coûts direct ERA et VIC). Pour mémoire le coût prévisionnel de la rue des Romains s'élève à 520 000 € TTC. Ces coûts intègrent les frais de parution, étude géotechnique, diagnostics amiante, géo-détection, le marquage des réaux souterrains.

Le Conseil échange sur les différents aspects des projets, desquels il ressort

- que la rue des Romains est la plus dégradée de la commune ;
- que cela permettrait d'avoir une continuité de l'enfouissement en plein cœur du village de Gandren ;
- que ne réaliser que l'enfouissement ne permettrait pas de retrouver une qualité de voirie ni d'améliorer la sécurité piétonne et routière ;
- que la voirie de la rue du Moulin est nettement moins dégradée que la rue des Romains et ne présente pas de caractère prioritaire, en matière de rénovation ;
- que le projet de la rue des Romains après première étude nécessiterait 2 petites acquisitions foncières pour permettre l'aménagement d'un trottoir PMR (pour personnes à mobilité réduite), qui concerne les parcelles 0053 et 0054 de la section 21.

Après différents débats, le Conseil municipal retient le projet de voirie avec enfouissement de la rue des Romains par suite d'un vote par 1 abstention, 10 voix pour le projet rue des Romains, 2 voix pour le projet rue du Moulin, (pouvoirs inclus)

Monsieur le Maire propose alors le plan de financement prévisionnel de ERA et VIC de la rue des Romains suivant :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2023

Dépenses :

Ensemble des travaux rue des Romains : 433 333,33 € HT **520 000,00 € TTC**

Ressources :

1. Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)
Fond de concours ERA (Enfouissement des Réseaux Aériens)
(40% d'un plafond de 152 450 € sur le HT) ; 60 980,00 € HT
2. Subvention Préfecture de la Moselle, DETR
(Plafond HT sur VIC, ERA non éligibles) ; 40 000,00 € HT
3. Subvention du Département, Moselle Ambition
(50% du reste à charge HT) 166 176,66 € HT
4. Autofinancement commune 166 176,67 € HT
(et à rajouter 86 666,67 € de TVA) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de réfection de la voirie, ainsi que de l'enfouissement des réseaux aériens de la rue des Romains, à réaliser à partir de 2024 ;
- **SOLLICITE** un fond de concours ERA de la CCCE ;
- **SOLLICITE** une subvention DETR auprès de la Préfecture de la Moselle ;
- **SOLLICITE** une subvention Ambition Moselle auprès de l'Euro Département de la Moselle ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer 2 conventions MOD (Maîtrise d'ouvrage déléguée, avec la CCCE respectivement pour VIC et ERA de la rue des Romains ;
- **DECLARE** prendre l'engagement de maintenir l'ensemble des investissements de ce projet dans le domaine public, pour une durée minimale de 10 ans ;
- **DECLARE** que l'acceptation des devis et le démarrage des travaux ne pourra se faire qu'après l'obtention des accords des financements nécessaires.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents, déclarations et actes, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du présent financement et de la présente délibération relatifs à ces dossiers.

Les subventions et concours seront sollicités au plus vite ; si toute autre subvention peut être accordée, Monsieur le Maire fera les démarches nécessaires.

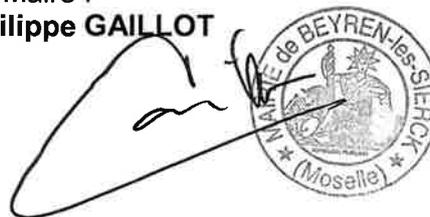
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 30 octobre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été publié sur le
site internet de la mairie le 30/10/2023
Le Maire,

